



L'AMLF ENVOIE

Bulletin d'information du Forum africain sur le droit militaire, numéro 3



Dans ce numéro:

- Accueil par le président
- Entretien avec Lt Col Désiré HAKORIMANA
- Prochains événements AMLF



Accueil par le président

Bienvenue à la troisième édition de l'AMLF Envoie. Je souhaite à tous une bonne année. J'ai l'honneur de vous présenter un collègue des plus distingués, et le premier président de l'AMLF, le lieutenant-colonel Désiré HAKORIMANA des Forces de défense nationale du Burundi.

Entretien avec Lt Col Désiré Hakorimana

Dans ce numéro, Mme Sandra Franzblau, Bureau du conseiller juridique de l'USAFRICOM, mène un entretien avec Lieutenant Colonel Désiré HAKORIMANA, l'Auditeur Général Militaire au sein de la Force de Défense Nationale du Burundi et premier président de l'AMLF.

1. Bonjour Lt Col Désiré HAKORIMANA. Pourriez-vous, s'il vous plaît, décrire votre poste actuel au sein des Forces de défense burundaises (FDNB)?

Bonjour Sandi, et merci de la question. Je suis actuellement l'Auditeur Général Militaire au sein de la Force de Défense Nationale du Burundi. Je suis responsable de l'instruction des dossiers pénaux impliquant les officiers supérieurs depuis le grade de Major jusqu'au grade de Colonel. Je suis également en charge de la défense de ces dossiers devant la Cour Militaire mais aussi je suis en charge de la défense des dossiers en appel impliquant les autres catégories de militaires.

2. Depuis combien d'années êtes-vous dans l'armée ?

Je suis entré dans l'armée depuis janvier 1998. Cela veut dire qu'au mois de janvier prochain j'aurais accompli 24 ans au service de l'armée burundaise.

3. Avez-vous toujours travaillé dans le domaine juridique?

Avant de devenir magistrat, j'ai servi au sein du commandement jusqu'au niveau peloton. Après cela, je suis entré à l'Université pour faire des études dans le domaine du Droit. En 2005, quand j'ai terminé mes études de Droit, j'ai intégré le corps de la magistrature en tant que Substitut de l'Auditeur Militaire.

4. Je comprends que vous avez été chargé de cours dans diverses institutions. Dans quels domaines enseignez-vous et pour quels établissements?

Merci, après avoir eu mon Master en Droits de l'homme et résolution pacifique des conflits et après avoir obtenu mon Diplôme de Technicien en Identification criminelle en 2009, j'ai été invité à enseigner les cours de Droit en Général et de droit international et droits humains en particulier à différentes institutions académiques et centres de recherche notamment à l'Université de NGOZI, à l'Institut Supérieur des Cadres Militaires (ISCAM) et au Centre de Recherches et de Perfectionnement (CEREPE). Je suis également instructeur dans des écoles militaires spécialisées comme à l'Ecole Supérieure Militaire de Commandement et d'Etat-Major (ESEM), à l'Ecole Militaire de Renseignement(EMR), etc. Par ailleurs, je suis membre de l'équipe des instructeurs permanents en Droit International Humanitaire et droits humains à la FDNB et plus spécialement pour les cours pré et post déploiement des militaires dans les différentes missions de paix.

5. Je crois que vous avez déployé deux fois en soutien à l'AMISOM. S'il vous plaît décrire vos expériences. Ensuite pendant mon deuxième déploiement, je servais en tant qu'officier supérieur Provost. Pour le Poste de Provost Marshall, ma principale responsabilité était d'enquêter sur des affaires d'ordre pénal ou disciplinaire.

Oui, j'ai été déployé deux fois en Somalie dans le cadre de l'AMISOM. D'abord je travaillais en tant que conseiller juridique du Contingent Burundais. Ma première responsabilité était de donner des conseils juridiques au Commandant Contingent. Je me référais particulièrement aux textes juridiques régissant l'AMISOM pour conseiller au commandant Contingent dans la résolution des problèmes notamment ceux liés à l'indemnisation, aux dossiers pénaux et aux dossiers disciplinaires. Pendant mon deuxième déploiement, je servais en tant qu'officier supérieur Provost. Pour le Poste de Provost Marshall, ma principale responsabilité était d'enquêter sur des affaires d'ordre pénal ou disciplinaire. J'étais également membre du personnel de la protection du siège de l'AMISOM et de la sécurité des VIP.

Suite de l'entretien avec Lt Col Désiré Hakorimana

6. Qu'est-ce que vous avez trouvé particulièrement intéressant ou stimulant ?

Ce que j'ai trouvé particulièrement intéressant ou stimulant c'est travailler dans un contexte multidimensionnel. Vous apprenez beaucoup, vous interagissez avec les autres partenaires et de temps en temps, il y a des contradictions liées notamment à la culture des uns et des autres.

7. Si vous pouviez donner des conseils à un jeune conseiller juridique militaire se préparant à se déployer à l'appui d'une opération de paix, que diriez-vous ?

Mon conseil serait d'inviter les jeunes à beaucoup lire non seulement pour comprendre la culture des autres partenaires déployés en missions mais aussi pour comprendre le cadre opérationnel de la mission.

8. Vous avez été le premier président du Forum africain de droit militaire (AMLF), avec les coprésidents BG Dan Kuwali des Forces de défense du Malawi, et le lieutenant-colonel Marguerite Meffand-Loew, ancien président du Tribunal militaire de Yaoundé, Cameroun, Comment les choses ont-ils progressé et qu'est-ce qui nous attend ?



Etre le premier Président de l'AMLF, n'était pas une tâche facile. Le premier défi était la communication. Ce n'était pas facile de joindre tous les autres membres juristes du continent. Comme l'organisation était encore très jeune, ce n'était pas facile d'établir un cadre légal notamment la mise en place de la charte régissant le Forum comprenant la devise, le but, l'objectif.

Ce que j'espère les autres professionnels du droit pourraient apprendre de l'AMLF c'est que c'est un bon cadre, une bonne opportunité d'échange d'expérience et de connaissances. L'AMLF est actuellement actif et essaie d'identifier des domaines beaucoup plus importants et un cadre de réflexion qui est orienté vers la résolution des problèmes nouveaux notamment le terrorisme, la criminalité transnationale, la cybercriminalité, etc.

9. Y a-t-il un domaine dans votre pratique professionnelle que vous trouvez particulièrement difficile ?

Merci, combiner la carrière militaire et la carrière de juriste n'est pas chose facile. La carrière militaire exige de maîtriser la tactique pour atteindre les objectifs opérationnels, la carrière de juriste demande de réduire l'usage de la force et que le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme soient appliqués. Le juriste militaire se trouve confronté à ce dilemme d'appliquer la tactique militaire et d'appliquer les règles du DIH et du DIDH.

10. Si vous pouviez donner à un jeune quelques conseils sur le travail dans l'armée, que diriez-vous ?

Mon conseil aux plus jeunes est que la loi régit tous les autres domaines. Il en est de même dans la conduite des opérations. Si la loi, en particulier le DIH et le DIDH, n'est pas bien respectée, cela peut entraver le succès de l'opération. Le jeune conseiller juridique doit être formé au droit et à l'armée, afin qu'il puisse expliquer comment la loi s'applique à tout.

Merci pour votre temps, Lt Col HAKORIMANA.

Merci, Sandi, de m'avoir interviewé.

Prochains événements AMLF:

Le comité exécutif et le conseil consultatif de l'AMLF ont travaillé tout au long de 2021 pour planifier la prochaine assemblée générale de l'AMLF, actuellement prévue pour 2022 au Botswana. De plus, AMLF lance une série de conférenciers virtuels, AMLF Streams, en 2022 pour offrir à tout professionnel du droit militaire africain intéressé de se connecter sur son ordinateur et d'écouter et de discuter d'un sujet juridique